

LEADER 2014-2020		GAL Ouest Charente – Pays du Cognac	
ACTION	N° 1	Promouvoir et préserver les sites naturels et les paysages	
1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS			
<p>Historiquement voie de communication et vecteur de développement, le fleuve Charente est un axe structurant du territoire que l'on doit aujourd'hui préserver. Aussi, cet axe présente de nombreux atouts, dont des milieux naturels humides riches sur les plans faunistiques et floristiques.</p> <p>Objectifs stratégiques : La préservation des zones humides, leur meilleure connaissance et la sensibilisation du grand public (habitants et touristes), doivent permettre de concilier le maintien d'un cadre de vie attractif, le développement d'activités de loisirs respectueuses de l'environnement et l'amélioration de la qualité des eaux de la Charente et de ses affluents. D'autres milieux naturels remarquables font l'objet d'une attention particulière (cf. zonage ZNIEFF, Natura 2000,...)</p> <p>Objectifs opérationnels : 1a- Création d'outils et aides pour le maintien de la biodiversité, l'entretien des espaces naturels et des paysages 1b- Soutenir les actions d'acquisition de connaissance, d'information et d'accompagnement</p>			
2. EXEMPLES D'OPÉRATIONS POSSIBLES			
<p>1a- Maintien de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaires naturalistes, mise en place d'observatoires de la biodiversité • Travaux de restauration des milieux dégradés (y compris cours d'eau - lits et berges), travaux de génie écologique à l'exclusion des entretiens pluriannuels 		<p>1b- Actions d'accompagnement et d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des acteurs du territoire sur le patrimoine naturel et la biodiversité • Formation-découverte au fonctionnement hydro-écologique d'une rivière • Accompagnement des communes vers le zéro phyto 	
3. BÉNÉFICIAIRES			
<p>1a- Maintien de la biodiversité : collectivités et assimilées, associations, agriculteurs et groupements d'agriculteurs</p>		<p>1b- Actions d'accompagnement et d'information : collectivités et assimilés, associations, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, personnes physiques</p>	
4. COÛTS ADMISSIBLES			
<p>1a- Maintien de la biodiversité</p> <p>Investissements matériels : travaux de restauration ou d'entretien d'espaces naturels et achats d'équipement et de matériel pour le maintien de la biodiversité</p> <p>Investissements immatériels : études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p>		<p>1b- Actions d'accompagnement et d'information :</p> <p>Investissements matériels : travaux d'installation ou rénovation de supports de communication (panneau, signalétique), acquisition de supports de communication, de matériel technique ou de mobilier</p> <p>Investissements immatériels : actions d'animation, de formation sur les sites naturels et les paysages, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p>	
5. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES			
<p style="text-align: center;">Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</p> <p style="text-align: center;">Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 €</p> <p style="text-align: center;">Montant plafond de subvention LEADER : 50 000 €</p>			
6. COFINANCEURS POTENTIELS			
<p>1a- Maintien de la biodiversité : Région, Département</p>		<p>1b- Actions d'accompagnement et d'information : Agence de l'eau Adour-Garonne</p>	
7. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OPÉRATIONS			
Lien vers la grille de sélection ci-dessous			